

Conseil municipal

Législature 2015-2020 Délibération **D 155-2019 P** Séance du 30 avril 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation du compte de résultats, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2018

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité,

vu que l'art. 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se compose du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non, x abstention

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
- 2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant :
 - * de 80 741 489.31 F, dont à déduire les imputations internes de 9 519 214.20 F, soit net **71 222 275.11 F** aux charges
 - * et de 88 762 623.49 F, dont à déduire les imputations internes de 9 519 214.20 F, soit net **79 243 409.29 F** aux revenus.
 - * l'excédent de revenus s'élevant à 8 021 134.18 F

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :

- * résultat opérationnel de 8 021 134.18 F
- et résultat extraordinaire de 0 F

- 3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant :
 - * de 9 352 281.65 F aux dépenses
 - et 589 381.00 F aux recettes,
 - * les investissements nets s'élevant à 8 762 900.65 F.
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de 8 762 900.65 F par l'autofinancement à raison de 18 018 286.49 F.
 - * au moyen de la somme de 9 997 152.31 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
 - * et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 8 021 134.18 F.

L'excédent de financement s'élève à 9 255 385.84 F.

- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 8 021 134.18 F représentant l'excédent de revenus du compte de résultats 2018.
- 6. D'alimenter le financement spécial des immeubles locatifs à raison de 1 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2019.
- 7. D'attribuer la somme de 5 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2019 à la réserve pour mesures structurelles.
- 8. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018 totalisant à l'actif et au passif un montant de 542 006 228.15 F.
- 9. En application de la LBCGe, 4'470 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Annexe : Comptes annuels 2018 dans leur intégralité